



Objectifs

Former des professionnels de la Petite Enfance par l'alternance (centre de formation et Club-Enfants de Villages Vacances) à :

- ▶ accueillir et à prendre en charge des enfants de 4 mois à 6 ans
- ▶ animer des activités manuelles, des ateliers contes, chants...
- ▶ assurer la responsabilité de l'hygiène et de la sécurité des enfants
- ▶ entretenir des relations professionnelles avec les parents et les équipes du club

Public

Jeunes de 18 à 25 ans, responsables et autonomes, ayant une première expérience auprès de jeunes enfants.

Les atouts :

- ▶ Maturité, sens de l'organisation et de l'adaptabilité, créativité, dynamisme, bonne élocution et aisance relationnelle
- ▶ mais aussi : patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail en équipe...

OUVERTURE EN SEPTEMBRE 2011

CAP PETITE ENFANCE EN 1 AN en apprentissage

Club-Enfants des Villages Vacances & des associations de tourisme social

Candidatures privilégiées par les employeurs :

- ▶ *Candidat majeur (de plus de 18 ans)*
- ▶ *Disponibles et mobiles géographiquement pour une période de 5 mois*
- ▶ *Ayant une première expérience dans l'animation, si possible titulaire du BAFA complet ou de la partie théorique*

Formation

La formation se déroule du 16 septembre 2011 jusqu'au terme du contrat (entre juin et août 2012) et s'articule autour de deux axes:

L'enseignement en centre de formation (450h)

Du 16/09/2011 au 09/12/2011 et du 09/05 au 25/05/2012

▶ Formation professionnelle (315h)

- Acquisition de techniques :
 - o éducatives, d'animation, et de prévention
 - o d'entretien des équipements et des locaux
 - o de soin, d'hygiène corporelle et de confort
 - o de préparation et de service des collations et repas
- Acquisition de connaissances théoriques :
 - o Biologie, nutrition, alimentation
 - o Sciences médico-sociales, technologie
 - o Prévention, Santé, Environnement

▶ Formation générale (135 h)

- Français & Histoire-Géographie (38h)
- Mathématiques & Sciences (30h)
- Langue Vivante (30h)
- Education Physique et Sportive (22h)
- Arts Plastiques (15h)

La formation en milieu professionnel (au moins 5 mois) au sein des Clubs-Enfants des Villages Vacances

Du 12/12/2011 au 08/05/2012 et du 26/05/2012 jusqu'au terme du contrat

▶ Compétences développées sur le terrain

- Communication professionnelle en français et en langue(s) vivante(s) étrangère(s)
- Animation
- Soins d'hygiène et de confort
- Préparation des collations et aide au repas

▶ Modalité de l'Alternance

- 4 mois en centre de formation
 - 5 mois d'immersion en club de vacances
- Suivi de l'alternance (Jeune / Centre de Formation / Employeur) par messagerie électronique et via la plateforme collaborative internet "e-cfa"

2011				2012								
09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	
Centre de Formation				Club de Vacances				CdF	CdV			

Examen

▶ Les Unités Professionnelles (UP)

Epreuves Professionnelles	UP	Coef.	Mode	
			CA	CP
EP1 : Prise en charge de l'enfant à domicile	UP 1	4	CCF	P
EP2 : Prise en charge de l'enfant en structures collectives	UP 2	5*	CCF	P
EP3 : Techniques de services à l'utilisateur	UP 3	4	CCF	P

* dont coefficient 1 pour la Vie Sociale et Professionnelle

▶ Les Unités Générales (UG)

Epreuves Professionnelles	UP	Coef.	Mode	
			CA	CP
EG1 : Français et histoire-géographie	UG 1	3	CCF	P
EG2 : Mathématiques-sciences	UG 2	2	CCF	P
EG3 : Éducation physique et sportive	UG 3	1	CCF	P

En fonction :

- des diplômes déjà obtenus, des dispenses d'épreuves sont envisagées
- du type de contrat, les modalités des épreuves diffèrent :
 - o En contrat d'apprentissage (CA), les épreuves ont lieu "en cours de formation" (CCF)
 - o En contrat de professionnalisation (CP), les épreuves ont lieu sous forme ponctuelle (P)



Modalités de Sélection

▶ Par le centre de formation

- Etude des dossiers de candidature
- Réunion d'information collective mensuelle de mai à juillet
- Entretien individuel de motivation permettant de s'assurer de la cohérence entre profil et projet du Jeune et exigences attendues par les employeurs
- Tests de positionnement permettant d'évaluer les aptitudes verbale, numérique, et professionnelle
- Avis d'acceptation ou proposition d'une formation alternative

▶ Par les employeurs

- Réunion d'information collective
- Entretien individuel de motivation
- Epreuve(s) théorique et/ou pratique à la discrétion des employeurs

L'entrée en formation est définitive à la signature d'un contrat d'Apprentissage ou de Professionnalisation. Par voie dérogatoire, un jeune peut avoir un délai supplémentaire, n'excédant pas 3 mois, pour trouver un employeur : il entre alors en "classe passerelle".

Accompagnement personnalisé

Il est fortement conseillé aux jeunes d'**entrer dans une démarche active, en recherchant des pistes d'emploi**, dès le début du processus de candidature : la capacité à se mobiliser et à s'impliquer sera un "plus" tant pour le centre de formation que pour l'employeur.

Les jeunes admis par le centre de formation sont accompagnés dans leurs démarches :

- ▶ Ateliers de **techniques de recherche d'emploi** de mars à septembre : lettre de motivation, CV, développement du réseau personnel, simulation d'entretien téléphonique et en face à face...
- ▶ **Suivi individualisé** des démarches : de mai à novembre, entretiens individuels très réguliers
- ▶ Proposition des candidatures des jeunes aux structures employeurs partenaires.
- ▶ Orientation des jeunes non-titulaires du 1er palier du **BAFA** (partie théorique) vers notre partenaire, l'AROEVEN, en vue de se qualifier rapidement, à un tarif privilégié.

Formation en alternance : aperçu des 2 contrats de travail

Le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation** sont les deux types de **contrats de travail** qui ont pour objet de donner à un jeune une formation générale et théorique dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), pour l'apprentissage, ou dans un Centre de Formation Continue (CFC), pour la professionnalisation, et une formation pratique en entreprise. L'objectif est d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par le diplôme du CAP Petite Enfance. Mais, **l'essentiel est avant tout de signer un contrat !**

▶ Rémunération : salaire calculé sur la base du SMIC

Contrat	18 à 20 ans	21 ans et plus
Apprentissage	49 %	61 %
Professionnalisation	65 %	80 %

▶ Coût pour l'employeur

Contrat (par mois)	18 à 20 ans	21 ans et plus
Apprentissage	550 €	700 €
Professionnalisation	1 014 €	1 248 €

Que faire avec un CAP Petite Enfance ?

Le titulaire du C.A.P Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour assurer l'accueil et la garde des jeunes enfants. Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation, avec les parents de l'enfant et les autres professionnels. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant. Après le CAP, il est possible de travailler ou de poursuivre ses études.

... Travailler

- ▶ dans les clubs-enfants des villages vacances
- ▶ en structure collective
 - en halte garderie, en crèche
 - en école maternelle (en tant qu'A.S.E.M. : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)
 - en centre de loisirs ou de vacances d'enfants
- ▶ en milieu familial, comme assistant(e) maternel(le) agréé(e) à son domicile ou au domicile des parents

... s'engager dans une VAE et/ou reprendre ses études

Après 3 ans d'expérience, et en fonction des activités confiées et du niveau de responsabilité, il est possible de :

- ▶ demander une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel (DEAP, BAPAAT, BEATEP...)
- ▶ se présenter à l'examen de niveau de la DRASS afin de pouvoir passer les concours d'entrée en école d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Éducateur spécialisé...

... Poursuivre ses études

- ▶ **MCAD** : Mention Complémentaire Aide à Domicile (cf. Fiche MCAD)
- ▶ **Baccalauréats Professionnels** (accès à la classe de 1^{ère}) :
 - Bac Pro ASSP** : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (cf. Fiche Bac Pro ASSP)
 - Bac Pro SPVL** : Services de proximité et Vie Locale, (cf. Fiche Bac Pro SPVL)
- ▶ **Auxiliaire de Puériculture** (DEAP) : après réussite des concours d'entrée des IFAP, Instituts de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
- ▶ Dans l'**animation** :
 - BAPAAT** : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien de la jeunesse et des sports
 - BEATEP** : Brevet État d'animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse
 - BAFD** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur